

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Energie
Schlagworte	Gesamtenergiekonzeption
Akteure	Freisinnig Demokratische Partei.Die Liberalen (FDP)
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bernhard, Laurent
Freymond, Nicolas
Mosimann, Andrea

Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent; Freymond, Nicolas; Mosimann, Andrea 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Energie, Gesamtenergiekonzeption, Freisinnig Demokratische Partei. Die Liberalen (FDP), 2006 - 2013*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Infrastruktur und Lebensraum	1
Energie	1
Energiepolitik	1

Abkürzungsverzeichnis

UVEK Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation

BFE Bundesamt für Energie

DETEC Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

OFEN Office fédéral de l'énergie

Allgemeine Chronik

Infrastruktur und Lebensraum

Energie

Energiepolitik

ANDERES
DATUM: 22.07.2006
ANDREA MOSIMANN

SP, SVP und FDP präsentierten 2006 ihre **Vorstellungen zur künftigen Stromversorgung**. Die SP will bis 2024 aus der Atomenergie aussteigen und den Atomstrom durch erneuerbare Energien ersetzen sowie den Stromverbrauch mittels Steigerung der Energieeffizienz reduzieren. Die SVP verlangt den schweizerischen Strommix aus Wasser- und Kernenergie beizubehalten. Zur Wahrung der Unabhängigkeit der Schweiz soll zudem der Anteil der im Inland produzierten Elektrizität erhöht werden. Die FDP fordert den Bau neuer Atomkraftwerke sowie die Erhöhung des Anteils erneuerbarer Energien. Den Bau von Gaskraftwerken lehnt sie wegen den zusätzlichen CO₂-Emissionen ab.¹

MOTION
DATUM: 21.03.2007
NICOLAS FREYMOND

Année électorale aidant, les partis politiques n'ont pas attendu que le DETEC présente son plan d'action pour proposer des mesures visant, selon les options partisanes, à promouvoir un type d'énergie au détriment d'un autre. Par voie parlementaire, **le PRD et l'UDC se sont faits porte-parole du lobby nucléaire** par leurs efforts pour préparer la voie pour la construction de nouvelles centrales, notamment par la disqualification de la solution des usines à gaz et la promotion de l'indépendance énergétique. À l'inverse, le PS, les Verts et les évangéliques ont proposé des mesures en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, tout en essayant de faire obstacle à l'option nucléaire. Le Conseil national a adopté deux motions du groupe radical. La première (Mo. 06.3687) charge le Conseil fédéral de présenter à l'Assemblée, dans un délai de six mois, un rapport sur les divers moyens de combler les insuffisances de l'approvisionnement électrique sans hausse des émissions de CO₂, tout en garantissant l'indépendance énergétique du pays. La seconde (Mo. 06.3689) exige du gouvernement qu'il prenne les dispositions nécessaires afin de moderniser et rééquiper les centrales nucléaires existantes. Le résultat du vote (105 voix contre 66) montre clairement l'opposition frontale entre la droite et la gauche sur la question nucléaire. La Chambre basse a en outre approuvé, par 101 voix contre 71, une motion du conseiller national Keller (udc, ZH) confiant au gouvernement la tâche d'inciter l'industrie de l'électricité à planifier sans délai jusqu'au stade décisionnel les centrales nucléaires nécessaires à l'approvisionnement du pays. Partant des mêmes considérations que les motions radicales, le motionnaire a fait valoir que, la faisabilité du stockage final des déchets radioactifs étant acquise, plus rien ne s'oppose à la construction de nouvelles centrales.²

POSTULAT
DATUM: 19.12.2008
NICOLAS FREYMOND

Le Conseil national a approuvé sans discussion un postulat du groupe radical-libéral chargeant le Conseil fédéral de rapporter sur la **sécurité énergétique** de la Suisse à moyen et long terme, en accordant une attention toute particulière à l'évolution des besoins de l'économie, au potentiel des énergies renouvelables et à la dépendance vis-à-vis de l'étranger. Il a par contre rejeté un postulat Glanzmann-Hunkeler (pdc, LU) demandant un rapport sur l'écobilan de la production d'énergie, conformément à la recommandation du Conseil fédéral qui estimait que ces données figurent dans le rapport « Perspectives énergétiques pour 2035 », publié par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) en 2007.³

MOTION
DATUM: 10.12.2009
NICOLAS FREYMOND

Les chambres ont transmis au Conseil fédéral une motion du groupe libéral-radical lui demandant de clarifier l'importance des **contrats à long terme avec l'étranger** pour garantir l'approvisionnement électrique du pays, d'étudier les conséquences de l'abrogation desdits contrats pour le prix du courant et la compétitivité de l'économie suisse.⁴

MOTION

DATUM: 19.09.2011
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a accepté une motion du groupe PLR exigeant que la transformation de la production énergétique ne mette pas les **emplois** en péril. Le texte préconise une politique concurrentielle des prix du courant électrique, l'absence de nouvelles subventions ou de taxes d'incitation, une stagnation de la dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger, un raccourcissement des procédures d'autorisation et l'encouragement du progrès technologique. Le Conseil fédéral avait suggéré l'adoption de la dernière demande uniquement. Le Conseil des Etats ne s'est pas prononcé sur cette intervention parlementaire au cours de l'année sous revue.⁵

MOTION

DATUM: 13.06.2013
LAURENT BERNHARD

Lors de la session d'été, le Conseil des Etats a en partie adopté une motion du groupe PLR exigeant que la transformation de la production énergétique ne mette pas les **emplois** en péril. Contrairement à la chambre du peuple, qui avait accepté l'intégralité du texte il y a deux ans, les sénateurs ont décidé de ne donner suite qu'à deux des cinq demandes. Le premier point porte sur l'accélération des procédures d'autorisation quant à la construction de nouvelles centrales et au développement des infrastructures et le second a pour objectif la promotion de la recherche énergétique.⁶

1) BaZ, TA und 24h, 25.4.06; WoZ, 27.4.06 (SP); Lib., NZZ und TA, 22.7.06 (SVP); NLZ, 28.9.06; NZZ, 24.11.06; BaZ, 6.12.06 (FDP).

2) BO CN, 2007, p. 503; BO CN, 2007, p. 503 (motions radicales) et 504 (motion Keller.); BO CN, 2007, p. 504

3) BO CN, 2008, p. 1558 (Glanzmann-Hunkeler, Po. 08.3378); BO CN, 2008, p. 1958

4) BO CN, 2009, p. 1284; BO CE, 2009, p. 1281 ss.

5) BO CN, 2011, p. 1505.

6) BO CE, 2013, p. 553 ss.